

POUR INSCRIPTION ET/OU DEMANDE D'INFORMATION :

OÙ

ESPERER 95
6 place Notre-Dame (porte bleue)
95300 PONTOISE

COMMENT



Mail

coordinatrice.pre@esperer-95.org



Téléphone

01 34 35 33 20 / 07 87 34 96 84



www.esperer-95.org



Espérer 95



ESPERER 95

QUI

Directrice :
Elise MORIENNE

Coordinatrice :
Marine COCHINARD

INSCRIPTION AU STAGE

Vous êtes attendu sur notre stage qui se déroulera :

Le de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Le de 9h30 à 12h30

Le de 9h30 à 12h30

Merci de bien vouloir vous présenter muni d'une pièce d'identité

Afin de valider votre stage, vous devrez impérativement participer aux quatre modules.

A noter que vous devrez vous présenter 30 minutes avant le début de la première séance afin de régler votre participation au stage d'un montant de 210€ (règlement uniquement en espèces).



LE STAGE DE RESPONSABILITÉ PARENTALE

Le pôle socio-judiciaire intervient, depuis de nombreuses années, dans la lutte contre la récidive et pour l'alternative à l'incarcération. L'Association est conventionnée par le Ministère de la Justice et par l'administration pénitentiaire. Dotée de professionnels, elle travaille également avec des partenaires divers et variés, intervenant notamment sur les différents stages qu'elle propose.



●●● LE PUBLIC VISÉ

Le stage est ouvert à un large public, principalement orienté par l'autorité judiciaire dans le cadre :

- d'une condamnation principale ou complémentaire,
- d'une mesure de contrôle judiciaire,
- de sursis probatoire,
- d'aménagement de peine,
- d'une alternative aux poursuites notamment dans le cadre d'une composition pénale.

●●● OBJECTIFS DU STAGE



Ce stage a pour objectif général de responsabiliser les parents sur leur mission d'éducation notamment afin de prévenir la délinquance des mineurs due à une carence familiale grave. L'association apporte aux parents un soutien psycho-éducatif sur un temps limité de manière à les engager dans un processus de changement.

Le stage de responsabilité parentale, outre sa vocation première de rappel à la loi des obligations parentales, est :

- un lieu de diagnostic de la problématique familiale,
- un lieu pédagogique,
- un lieu d'échanges
- un lieu d'orientation.

●●● L'ORGANISATION DU STAGE

Le stage est organisé en quatre modules de trois heures (une journée et demie consécutive et une demie journée la semaine suivante).

Il est co-animé par des professionnels de l'association ESPERER 95 formés aux problématiques liées à la parentalité.

- Chaque session de stage est composée de groupes de 5 à 10 participants
- Les séances sont animées de manière pédagogique (tours de table, témoignages, interventions de professionnels, etc.)
- Le stage est organisé en quatre modules thématiques :
Module 1 : Obligations légales et parentales
Module 2 : Développement de l'enfant
Module 3 : Echanges en présence d'un psychologue et/ou d'un professionnel de la protection de l'enfance afin d'amorcer une réflexion et de favoriser la prise de conscience.
Module 4 : Présentation du réseau des partenaires ressources dans les secteurs de la parentalité et sur le plan socio-éducatif. Bilan du stage.

●●● LES MODALITÉS DU STAGE

La participation au stage est conditionnée au versement en amont, de la somme de 210 € en espèces, un justificatif de paiement sera remis.

A l'issue du stage, une attestation de présence et de bilan vous sera remise par mail ou par courrier, à condition que vous ayez transmis vos coordonnées.

- Pour les participants accompagnés dans le cadre d'une mesure judiciaire au sein de notre pôle socio-judiciaire (contrôle judiciaire, sursis probatoire, placement à l'extérieur), l'attestation de présence et de bilan sera également transmise à votre référent.
- Pour les participants faisant l'objet d'une mesure de composition pénale auprès du Tribunal Judiciaire de PONTOISE, traitée par notre service, l'attestation de présence et de bilan sera transmise au délégué du procureur en charge de votre dossier.
- Pour les autres participants (peine complémentaire, suivi SPIP ou autre association, etc.), il vous appartiendra de transmettre l'attestation de présence et de bilan au service chargé de la vérification de l'exécution du stage.